

Le carnet de Jeanlouis Cornuz

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): - **(1974)**

Heft 294

PDF erstellt am: **13.09.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

— Dans le supplément hebdomadaire de la « National Zeitung », à noter la suite d'une enquête qui se révèle être particulièrement d'actualité, si l'on en croit les rumeurs faisant état d'un assouplissement prochain de la doctrine d'apartheid en Afrique du Sud : le reportage de Peter Niesewand sur la lutte des rebelles rhodésiens contre le régime de Ian Smith montre que la « contagion » n'a en tout cas pas gagné Salisbury en fait d'égalité raciale. Dans le même numéro, le point d'une affaire qui n'a pas fini de faire couler de l'encre, au moins outre-Sarine : l'intervention des professeurs Beck et Peyer pour empêcher la parution aux éditions Huber à Frauenfeld d'une somme sur les mouvements ouvriers en Suisse, une somme concoctée par le groupe de travail pour l'histoire du mouvement ouvrier (à Zurich).

Les osselets

Si pleine
Est la nature
Qu'en elle
Vie et Mort
Gagnent
Inexplicablement.

Au jeu des osselets
L'une est amas
De l'autre.

Et laquelle
On ne sait.

Gilbert Trolliet

LE CARNET DE JEANLOUIS CORNUZ

Quand l'exilé Victor Hugo trouvait une tribune à Lausanne

D'une circulaire adressée à la presse par le Comité préparatoire suisse de la Conférence internationale pour la libération des prisonniers politiques au Sud-Vietnam (composé pour une large part d'organisations humanitaires et d'organisations d'églises), je tire ces lignes, qui donnent à réfléchir :

Genève sous l'aile du Conseil fédéral

« (...) Dans sa déclaration du 16.10.1974, en prétendant justifier les refus de visas qui ont frappé les ex-prisonniers politiques membres d'organisations de la troisième composante et du Gouvernement révolutionnaire provisoire de la République du Sud-Vietnam, le Conseil fédéral estime que « Genève — centre de conférences internationales et de négociations — ne doit pas devenir une plateforme de propagande pour des mouvements parallèles ou marginaux en lutte contre le gouvernement de leur pays ». Le Conseil fédéral ignore ainsi délibérément la qualité conférée par l'Accord de Paris sur le Vietnam de janvier 1973 à la troisième composante et au GRP de la République du Sud-Vietnam comme représentants légitimes de la population du Sud-Vietnam.

Un gouvernement « parallèle » très officiel

» Dans cette même déclaration, le Conseil fédéral « estime qu'il n'est pas souhaitable qu'un gouvernement parallèle non officiel se manifeste dans notre pays par la bouche d'orateurs mandatés par lui ». N'est-il pas osé de la part d'un gouvernement qui prétend appliquer une neutralité active de traiter de « gouvernement parallèle » non officiel le GRP — reconnu par l'Ac-

cord de Paris comme l'un des deux gouvernements légitimes du Sud-Vietnam, sur le même plan que celui de Saïgon ; — reconnu par 38 pays dès septembre 1973 ; — reconnu comme représentant authentique de la population du Sud-Vietnam à la Conférence au sommet des pays non-alignés qui a réuni 80 pays à Alger en septembre 1973 ?

» Rappelons qu'après avoir obtenu l'autorisation de tenir le forum-témoignage (hearing) des 13-14 octobre, à Genève, notre comité s'est vu signifier au dernier moment l'interdiction de visas pour les délégués vietnamiens, après que le Département politique fédéral nous eût pourtant fait savoir qu'il ne voyait aucun inconvénient à la tenue de ce forum.

Troublant !

» (...) Il est pour le moins troublant que ce revirement ait coïncidé, à quelques jours près, à la tenue à Paris le 17 octobre de la réunion de la Banque mondiale, qui avait pour objet la décision d'une aide multilatérale au régime de Thieu... »

Soyons optimistes ! Pensons que ce revirement a coïncidé plutôt avec l'approche de la votation sur l'initiative de l'Action nationale. Et espérons que désormais, comme cela a été le cas dans la question des réfugiés chiliens menacés d'expulsion, le Conseil fédéral va revoir une politique qui n'est pas conforme à nos traditions. En 1870 — pour ne citer qu'un exemple — Victor Hugo exilé et virulent adversaire du gouvernement officiel de Napoléon III, était autorisé à prendre la parole à Lausanne...

J. C.